

Séance du 27 septembre 2023

Délibération n° 2023/60

OBJET : Approbation de l'avenant n°3 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de l'Epine - Ancienne Colonie du Mans

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un programme de logements mixtes, ancienne colonie du Mans, approuvée par le Conseil d'Administration du 30 septembre 2016,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 16 septembre 2021,

Vu l'avenant n°2 approuvé par le Conseil d'Administration du 29 novembre 2022,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de L'Epine et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un programme de logements mixtes – Ancienne colonie du Mans,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Recu en Préfecture
Préfecture de la Vendée
DCPAT

Le

05 OCT. 2023

COURRIER ARRIVÉ LE